



École de la Caravelle

CODE DE VIE 2023-2024

École de la Caravelle (Saint-Flavien)

418 888-0502

78, rue Principale
Saint-Flavien (Québec) G0S 2M0

Télec: 418 728-2310

caravelle.st-flavien@cssdn.gouv.qc.ca

caravelle.cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde – poste 13240

service-garde.caravelle fla@csnavigateurs.qc.ca

École de la Caravelle (Joly)

418 888-0501

725, rue de l'École
Joly (Québec) G0S 1M0

Télec: 418 728-3409

caravelle.joly@cssdn.gouv.qc.ca

caravelle.cssdn.gouv.qc.ca

École de la Caravelle (Dosquet)

418 888-0503

8, rue de l'Église
Dosquet (Québec) G0S 1H0

Télec: 418 728-2836

caravelle.dosquet@cssdn.gouv.qc.ca

caravelle.cssdn.gouv.qc.ca

Directrice de l'école: Jennifer Côté
Responsable du service de garde: Karine Nadeau
Secrétaire (St-Flavien): Claudia Fournier
Secrétaire (Joly et Dosquet): Sandra Boucher

Nous sommes à votre écoute !

	Secrétaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
St-Flavien 7h45 à 11h30 et 13h à 15h15	Claudia Fournier	St-Flavien	St-Flavien	St-Flavien	St-Flavien	St-Flavien
Joly et Dosquet 7h30 à 12h00 et 13h00 à 15h30	Sandra Boucher	Joly ou Dosquet	Joly ou Dosquet	Joly ou Dosquet	Joly ou Dosquet	Joly ou Dosquet

- Pour toutes informations autre qu'administratives, nous vous suggérons de communiquer d'abord avec l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant soit par écrit ou encore en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de la secrétaire.
- Pour toute information en lien avec le service de garde, veuillez communiquer avec la responsable du service de garde.
- Pour l'information qui relève de l'administration, veuillez communiquer avec le secrétariat ou la direction de l'école.

Horaires des écoles



Horaire de Joly et de Dosquet

7h15	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer d'école. Départ de l'autobus à 7h20.
7h40	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h45	Entrée des élèves
7h50	Début période 1 (60 minutes)
8h50	Début période 2 (60 minutes)
9h50 à 10h15	Récréation
10h15	Début période 3 (60 minutes)
11h15	Fin des cours et début de la période du dîner
12h30	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs et entrée des élèves
12h35	Début période 4 (60 minutes)
13h35 à 14h	Récréation
14h	Début période 5 (60 minutes)
15h	Fin des cours

Horaire de St-Flavien (PRIMAIRE)

6h30	Heure d'ouverture du service de garde
7h25	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer à Joly et Dosquet. Départ de l'autobus à 7h30.
7h45	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h50	Entrée des élèves
7h55	Début période 1 (60 minutes)
8h55	Début période 2 (60 minutes)
9h55 à 10h20	Récréation
10h20	Début période 3 (60 minutes)
11h20	Fin des cours et début de la période du dîner
12h35	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
12h40	Entrée des élèves
12h45	Début période 4 (60 minutes)
13h45 à 14h10	Récréation
14h10	Début période 5 (60 minutes)
15h10	Fin des cours
15h20	Départ des autobus
17h45	Fermeture du service de garde

Horaires des écoles 2023-2024

Horaire de St-Flavien (PRÉSCOLAIRE 4 - 5 ANS)

6h30	Heure d'ouverture du service de garde
7h25	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer à Joly et Dosquet. Départ de l'autobus à 7h30.
7h45	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h55	Entrée des élèves et début des cours (205 minutes)
11h20	Fin des cours et début de la période du dîner
12h35	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
12h40	Entrée des élèves et début des cours (77 minutes)
13h57	Fin des cours

Il est important de respecter les heures d'arrivée à l'école le matin. Nous n'assurons pas de surveillance avant ces heures. Lorsque les élèves arrivent à l'école, ils doivent se diriger directement sur la cour d'école.

Fréquentation scolaire

Absence, retard ou départ hâtif en classe: VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PORTAIL

- Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile **absences**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste. Lien pour l'application **MParent** : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>
- Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde: PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

- Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel ou par téléphone.

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.

Santé

Nous comptons sur votre collaboration afin d'aider tous les élèves à conserver un bon état de santé et empêcher la transmission des maladies infectieuses. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il présente les symptômes suivants :

- Fièvre (température buccale/oreille : 38°C et plus ou 100,4°F et plus, rectale : 38,5°C et plus ou 101,5°F et plus);
- Écoulement nasal verdâtre et état général diminué;
- Diarrhée ou vomissement;
- Présence de rougeurs sur le corps;
- Respiration difficile ou sifflante;
- Tout malaise qui empêche l'enfant de participer aux activités scolaires régulières.

Veuillez, S.V.P., aviser l'école si votre enfant contracte une maladie contagieuse ou en cas de présence de poux ou de lentes. Cette information demeurera confidentielle, mais certaines interventions pourront être faites pour minimiser la transmission et informer les parents.



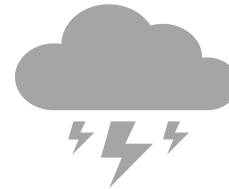
Fonctionnement général de l'école



Accès à l'école

Si vous vous présentez à l'école durant les heures de cours, veuillez sonner à la porte principale et attendre qu'on vous réponde. Sur les heures du service de garde à St-Flavien, vous pouvez accéder à l'école en utilisant le code d'accès qui vous a été remis lors de l'inscription de votre enfant.

Si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous en téléphonant à l'école ou au service de garde.



En cas de tempête

Lors de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, les stations radiophoniques avisent la population de la fermeture des écoles. Les parents sont invités à les syntoniser **à compter de 6 h**, s'ils veulent connaître la décision du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). L'information se retrouvera également sur [la page Facebook](#) du CSSDN.

Fréquentation scolaire (suite)

- **Absences des élèves pour loisirs ou voyage**

Si vous faites le choix de partir en vacances avec votre enfant ou vous l'autorisez à pratiquer une activité sur le temps de classe, veuillez noter que les établissements scolaires ne peuvent s'engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé. Merci de communiquer rapidement avec l'enseignante afin de l'informer de l'absence de votre enfant. Également, il est de votre responsabilité ainsi que celle de votre enfant de vous informer du travail à reprendre à son retour. Pour sa réussite scolaire, sa présence est primordiale à l'école.

Fonctionnement général de l'école (suite)



Collations

Une collation est prise en avant-midi et après l'école au service de garde. Il est encouragé d'offrir une collation santé et nutritive.



Allergies alimentaires

Les aliments contenant des allergènes tels les noix, les arachides et leurs dérivés sont interdits.



Drogue/alcool/tabac/vapotage

La consommation et la vente de drogue, d'alcool et de tabac ainsi que le vapotage sont strictement interdits à l'école (incluant le terrain).

Fonctionnement général de l'école (suite)

- **Transport scolaire par autobus**

- Pour toute information concernant le transport scolaire, vous pouvez consulter le site Internet du Centre de services scolaire des Navigateurs à l'adresse suivante:
<https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/>

Transport à bicyclette/trottinette

- L'enfant qui utilise sa bicyclette ou sa trottinette pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque. Le bris, la perte ou le vol n'est pas sous la responsabilité de l'école. Nous recommandons l'utilisation d'un cadenas. Il est interdit d'utiliser le vélo sur le terrain de l'école incluant le stationnement. À noter qu'un élève qui ne respecte pas cette exigence se verra retirer le privilège de venir à l'école en bicyclette. Nous devons prioriser la sécurité en tout temps.

- **Objets personnels**

- Tous les objets personnels non nécessaires au travail scolaire sont interdits à moins d'une autorisation contraire.
Exemple : *Appareils technologiques, toutous, autres jouets, etc.*



Fonctionnement général de l'école (suite)

Matériel prêté par l'école

- Les élèves sont responsables du matériel scolaire qui leur est prêté. (ex.: Livres, Chromebook, Ipad, etc.)
- Dans le cas où un élève abîmerait ou perdrait le matériel qui lui est prêté, celui-ci pourrait lui être facturé.

Tenue vestimentaire

- L'élève porte des vêtements appropriés aux saisons sans référence à la violence, au désengagement scolaire, à l'irrespect ou à la drogue.
- Voici quelques règles que nous vous demandons de respecter avant d'envoyer votre enfant à l'école:
 - le bas du chemisier ou du chandail doit croiser le haut du pantalon, de la jupe ou du short;
 - Le ventre doit être couvert entièrement. La camisole doit avoir des bretelles ayant une largeur de deux doigts, tout type de camisole confondu.
 - Le port du short et de la jupe est permis à condition qu'ils soient minimalement à mi-cuisse;
 - Les chaussures doivent être sécuritaires compte tenu des jeux pratiqués aux récréations;
 - Les élèves doivent toujours avoir une paire de chaussures propres pour l'intérieur. La paire d'espadrilles pour le gymnase peut convenir aussi pour l'intérieur.
 - Le personnel peut également intervenir sur d'autres situations qui lui semblent inappropriées.

Écarts de conduite:

L'École de la Caravelle adhère aux règles de conduite du Centre de services scolaire des Navigateurs. Celles-ci visent à assurer un environnement sain et sécuritaire pour tous.

De façon plus précise, nous voulons:

- Favoriser le bien-être des élèves à l'école
- Développer le sentiment d'appartenance des élèves
- Permettre l'apprentissage d'un vivre-ensemble par l'adoption de bons comportements

Voici les quatre valeurs du CSSDN: Respect, Responsabilité, Intégrité et Coopération. Les règles de vie de la Caravelle découlent de ces valeurs. Des comportements bienveillants sont attendus de la part des élèves en lien avec celles-ci. Lors d'écarts de conduite, des mesures variées seront mises en place, selon la gravité, afin d'aider l'élève à développer les comportements attendus.

- **Comportement à surveiller** (jaune): Concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école:

Indiscipline et incivilité considérées comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne.

- **Comportement à modifier** (orange): Concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école:

Indiscipline et incivilité pouvant être considérées comme une atteinte à l'intégrité de la personne et un risque faible de danger.

- **Comportement à risque** (rouge): Concerne la violence sous toutes ses formes:

Indiscipline et incivilité considérées comme un danger et une atteinte à l'intégrité de la personne.

- Une atteinte grave à la personne ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens
- Un danger (pour soi, les autres ou l'environnement)
- Une infraction à une loi (code criminel ou civil)
- Une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un comportement à risque, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

La gestion des écarts de conduite



Tout écart de conduite entraînera nécessairement une intervention qui devra inclure une mesure d'aide et/ou de réparation et/ou disciplinaire

Mesure d'aide: soutien visant à diminuer le risque de récurrence: modelage du comportement attendu, rencontres de suivi, ajustement de l'environnement, etc.

Mesure de réparation: mesure visant à réparer le tort causé, à rétablir une relation, à faire prendre conscience ou à restaurer l'image projetée.

Mesure disciplinaire: arrêt d'agir, temps de réflexion, augmentation de l'encadrement, etc.



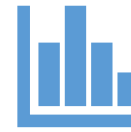
Quatre facteurs permettent de déterminer le niveau de soutien et d'encadrement à appliquer:

Fréquence (combien de fois ?)

Constance (un ou plusieurs contextes ?)

Persistance (depuis quand temps ?)

Intensité (impacts pour le jeune ou les autres ?)



L'école consigne les écarts de conduite des élèves sur Mozaïk.



Selon la situation, les parents d'un élève qui a commis un écart de conduite seront informés via une observation/une intervention sur Mozaïk ou par téléphone.

Règles de conduite – exemples de mesures applicables

VALEURS	RÈGLES	RAISONS	COMPORTEMENTS ATTENDUS	MESURES DE RENFORCEMENT	MESURES D'AIDE	MESURES DE RÉPARATION	MESURES DISCIPLINAIRES
SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS					GESTION POSITIVE DES ÉCARTS DE CONDUITE		
RESPECT	J'adopte un comportement respectueux envers tous.	Pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable. Pour développer un savoir-vivre.	Je communique positivement. J'accepte les différences.	- Encouragement (verbal et écrit) : courriel, appel, etc. - Tableau d'honneur/mérites - Privilège - Renforcement social	- Repères visuels, outils de gestion du temps - Avertissement verbal - Modelage du comportement et rappel de la règle	- Excuses verbales/écrites - Rendre un service - Remplacer, réparer, rembourser le matériel brisé	- Sortie de classe - Restriction des zones de jeux - Message aux parents
RESPONSABILITÉ	J'agis de façon sécuritaire.	Pour assurer ma sécurité et celle des autres.	J'utilise le matériel, les équipements et les lieux selon l'usage prévu. Je respecte les mesures de sécurité établies.	- Souligner l'importance d'être présent en classe et à l'école - Donner des responsabilités - Donner des défis - Observation positive sur Mozaïk	- Retrait - Feuille de route, contrat d'engagement - Rencontre avec le parent - Récréation et/ou midi guidé - Programme d'habiletés sociales	- Pair aidant - Travaux communautaires - Travail de réflexion - Etc.	- Reprise de temps perdu - Récréations guidées - Matériel confisqué - Déplacement supervisé - Interdiction de contact
	Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.	Pour vivre dans un milieu agréable et fonctionnel, dans un esprit de solidarité.	Je range le matériel utilisé. Je nettoie le matériel et les lieux après les avoir utilisés.		- Rencontre avec un intervenant - Référence aux ressources externes (CISSS, DPJ, police, PSII, etc) - Soutien par un pair - Moyen de décompression (pause, objet, zoothérapie) - Techniques d'impact - Jeux organisés obligatoires - Déplacements supervisés - Suivis suite à une suspension - Soutien pédagogique et social - Plan d'action, plan d'intervention		- Suspension interne et/ou externe - Travail de réflexion - Travaux communautaires - Plainte policière
INTÉGRITÉ	Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.	Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire. Pour développer un savoir-être.	J'inclus les autres. Je dénonce toute forme de violence. Je gère mes émotions.				
COOPÉRATION	Pour développer un savoir-faire.		Je participe activement à la vie scolaire. Je donne mon opinion et accepte celles des autres. J'accepte de travailler avec les autres.				

Charte du numérique CSSDN

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

Civilité au primaire CSSDN

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'empathie, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la confiance et le soutien à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec respect, délicatesse, tact et diplomatie.



Faire preuve de jugement, agir avec intégrité et civilité.



Entrer en contact de façon courtoise et entretenir de bonnes relations.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Intimidation CSSDN

Notre engagement pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel ainsi que pour prévenir et traiter la violence

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas la même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation et la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence : « Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (JJP, Art. 13, 2012.)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de forces entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (JJP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.